

Titulaire : A7 Conseil

Montant HT du marché : 233 175 €

Rôle de Trafalgare : sous-traitant

Montant HT Trafalgare : 152 600 €

Période des prestations : 2010 – 2011 (en cours)

Durée de l'étude : 10 mois

Client : Réseau Ferré de France

Responsable du marché : M. Chassagne

## Description du projet

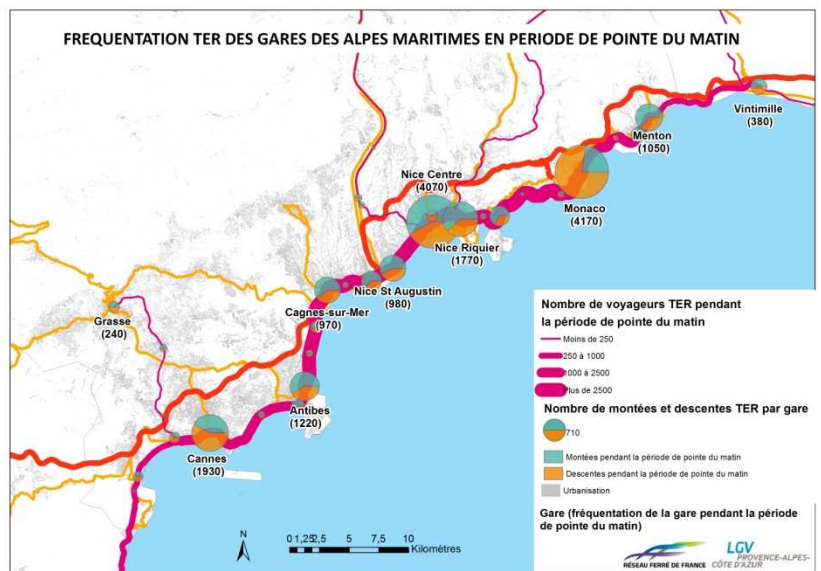
Le projet de LGV Provence-Alpes-Côte d'Azur, inscrit dans la loi Grenelle I, fait partie des 2000 km de ligne nouvelle à grande vitesse que la France devrait lancer d'ici 2020. Faisant suite à la mise en service de la LGV Méditerranée inaugurée en 2001, il a pour objectifs d'améliorer l'accessibilité du Var et de la Côte d'Azur, de permettre la constitution d'un arc méditerranéen à grande vitesse entre Barcelone et la Ligurie et d'augmenter la capacité disponible pour l'offre ferroviaire régionale.



Suite aux études complémentaires post-débat public (2007/2008) et à la mission de médiation menée par Yves Cousquer, le tracé des Métropoles du Sud a été retenu ; il dessert en chapelet les agglomérations de Marseille, Toulon et Nice, avec la création ou le réaménagement de 6 gares (Marseille, Toulon, Est Var TGV, gare de l'ouest des Alpes-Maritimes, Nice St-Augustin et Nice Centre).

## Description de l'étude

L'étude de prévisions de trafic régional s'inscrit dans le cadre plus général des études préalables à l'enquête d'utilité publique (EPEUP), dont l'échéance est fixée à 2014, et qui comprennent notamment des études socio-économiques, techniques, environnementales et de capacité/exploitation. Les études socio-économiques sont elles-mêmes divisées en cinq lots (*trafic régional*, trafic national/ international, bilans socio-économiques, capacité contributive, analyse de risque).



La prestation réalisée par Trafalgare dans le cadre de cette étude comprend :

- l'élaboration d'un modèle de trafic régional multimodal route/car/fer sur l'ensemble de la région PACA et des départements voisins, calé en 2009,
- la mise en œuvre d'un zonage suffisamment fin pour pouvoir être utilisé sur des projets ferroviaires régionaux de moindre envergure (interopérabilité du modèle),
- la réalisation de simulations de trafic en situation de référence et de projet pour 7 scénarios aux horizons 2023, 2030, 2040, 2053 et 2073,
- l'élaboration d'un modèle de partage modal alternatif, dans le but notamment de mieux prendre en compte les phénomènes de seuil ou de rupture.